



Le Tessin ne veut pas voir filer les marques de luxe à Milan

1355 entreprises bénéficient de régimes fiscaux spéciaux, dont plusieurs sociétés connues de la branche de la mode. Après le déménagement de Giorgio Armani de Mendrisio à Milan, le Tessin veut empêcher d'autres départs.

Le canton du Tessin n'a pas encore fait savoir comment il entendait réagir à la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Ses propositions seront présentées en janvier. Une chose est toutefois déjà claire: il abaissera, lui aussi, la charge fiscale de toutes les entreprises. «Si nous ne réduisons pas le taux d'imposition, nous allons perdre en attractivité», relève le conseiller d'Etat Christian Vitta, en charge de l'économie et des finances. Devant la Chambre cantonale de l'industrie et du commerce, il a annoncé que l'impôt cantonal sur les bénéfices des sociétés, fixé aujourd'hui à 9%, allait progressivement être abaissé à 6,5 voire 6%.

4,5% génèrent 20% des impôts

Le canton veut ainsi rester attractif pour des entreprises étrangères qui bénéficient aujourd'hui des régimes fiscaux

spéciaux qui seront supprimés d'ici 2019. Le Tessin veut par ailleurs se positionner de manière avantageuse dans la concurrence intercantonale qui se renforcera encore avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Le canton compte actuellement 1355 sociétés potentiellement concernées par la RIE III. Cela représente 4,5% des entreprises. Parmi elles, on trouve de très bons contribuables. Ces 4,5% génèrent en effet un cinquième (20,1%) des impôts des personnes morales. Le Tessin se situe ainsi légèrement au-dessus de la moyenne intercantonale (17,8%). Concrètement, cela correspond à 165,5 millions de francs d'impôts fédéraux, cantonaux et communaux.

Il s'agit de montants importants. Les 50 plus importantes firmes au bénéfice d'un statut fiscal particulier versent 73 millions de francs d'impôts, engendrent

un chiffre d'affaires 260 millions de francs et offrent 3000 places de travail (avec une masse salariale de 515 millions de francs). Au cours des 15 dernières années, quelques marques de luxe de la branche internationale de la mode se sont notamment établies au Tessin. Elles profitent d'un régime fiscal favorable et de la proximité avec la métropole de la mode de Milan.

Avec le départ de Giorgio Armani, 100 emplois et 8 mio en moins

Secret fiscal oblige, le canton ne donne pas de détails sur des entreprises en particulier. La commune de Mendrisio a toutefois appris de manière très directe ce qui arrivait lorsqu'un bon contribuable fait ses valises. Le géant de la mode italien Giorgio Armani a fermé son site helvétique (Swiss Branch) en mars 2016 pour concentrer toutes ses activités

Le Tessin a été marqué par l'expérience de Mendrisio (ici une vue de la zone piétonne) qui a vu partir un géant de la mode.

Photo: Gerhard Lob

à Milan. Cent emplois sont ainsi passés à la trappe ainsi que huit millions de rentrées fiscales annuelles pour la commune de Mendrisio. Le maire Carlo Croci a affirmé à plusieurs reprises qu'il était extrêmement difficile de compenser une telle perte d'impôts. Le cas Armani a montré combien ces entreprises sont flexibles lorsqu'il s'agit de fermer une filiale et de transférer des activités.

Vaud comme exemple

Selon le directeur des finances Christian Vitta, le Tessin veut également prendre des mesures au niveau social afin de créer un consensus autour de la RIE III. Il cite l'exemple du canton de Vaud qui a greffé un volet social à la réforme de l'imposition des entreprises. Le résultat de la votation de mars 2016 a été très clair: 87 % des citoyens vaudois ont dit oui. Luca Albertoni, directeur de la Chambre cantonale de l'industrie et du commerce (CCIA), doute toutefois que le Tessin puisse copier le modèle vau-

dois, cela pour deux raisons. «Premièrement, nos finances publiques ne sont pas aussi saines que celles du canton de Vaud et, deuxièmement, nous avons déjà un système très social», fait-il valoir.

Allègements pour les start-up

Au Tessin, on cherche par ailleurs à utiliser de nouvelles mesures d'allègement fiscal acceptées à l'échelle internationale, par exemple pour les start-up. Cela permet d'accorder des privilèges fiscaux aux investissements dans des entreprises novatrices. «Nous sommes justement très actifs dans le secteur de l'innovation et des nouvelles technologies», souligne Stefano Rizzi, directeur de la division tessinoise de l'économie. C'est pourquoi ces possibilités s'intègrent bien dans le concept de la promotion économique.

Luca Albertoni estime pour sa part qu'il devrait être possible de conserver des firmes internationales au Tessin, même en augmentant les impôts, car les entre-

prises suisses et étrangères doivent être traitées sur un pied d'égalité. Pour cela, il est toutefois important, selon lui, que les autres conditions-cadres soient bonnes et favorables aux entreprises. «De ce point de vue, il y a justement un problème actuellement», note-t-il. A ses yeux, le canton doit impérativement créer un climat favorable et plus positif pour les entreprises. «Si la RIE III est rejetée, nous aurons toutefois surtout un problème national», affirme-t-il.

Gerhard Lob

Traduction: Marie-Jeanne Krill